

## L'Ecole Doctorale Sciences Ingénierie Santé de Saint-Étienne a organisé sa journée de la Recherche, le 30 avril 2009

### Son thème : « Pourquoi faire un Post-Doc ? ».

Le 30 avril dernier, s'est déroulée une nouvelle édition de la Journée de la Recherche organisée par l'Ecole Doctorale Sciences Ingénierie Santé, de Saint-Étienne.

Les thèses des doctorants y ont été présentées sous forme de posters, en présence d'invités du monde universitaire et socio-économique. Cette journée articulée autour d'un thème lié à l'insertion professionnelle a donné lieu à un débat sur le sujet « Pourquoi faire un post-doc ? ».

Alain Vautrin est directeur en exercice de l'Ecole Doctorale Sciences Ingénierie Santé de Saint-Étienne. Il nous explique les raisons du choix de ce thème :

*« La mission des écoles doctorales est d'assurer l'insertion professionnelle des jeunes docteurs, considérés à juste titre comme acteurs essentiels de l'innovation. Il se trouve que l'offre de séjours post-doctoraux, en France ou à l'étranger, augmente considérablement et que ces stages attirent de plus en plus de jeunes docteurs. Un nombre significatif de docteurs est ainsi amené à réaliser une période de stage, le plus souvent à l'étranger, avant de rentrer concrètement dans la vie active. Il existe aujourd'hui peu d'information permettant de guider les candidats dans la recherche de séjours post-doctoraux alors que cette pratique tend à se développer.*

*Si l'intérêt d'une formation complémentaire à la thèse paraît clair pour les carrières d'enseignant chercheur ou de chercheur dans le public ; il est utile aux doctorants de mieux connaître les avantages, mais aussi les limites, de telles expériences dans d'autres cas. Des témoignages de 'post-docs' leur permettront notamment de mieux comprendre et de mieux préparer cette période, afin de la valoriser dans leur projet professionnel. ».*

Pour plus d'informations sur la journée de la Recherche organisée par l'Ecole Doctorale Sciences Ingénierie Santé de Saint-Étienne, rendez-vous :

[http://www.emse.fr/spip/IMG/pdf/lettre\\_presentation\\_postdoc.pdf](http://www.emse.fr/spip/IMG/pdf/lettre_presentation_postdoc.pdf)

Pour plus d'informations sur les témoignages sur le séjour post-doctoral, joindre Alain Vautrin [vautrin@emse.fr](mailto:vautrin@emse.fr) ou la délégation à la communication [drec@emse.fr](mailto:drec@emse.fr)

Pour obtenir le compte rendu, joindre Alain Vautrin [vautrin@emse.fr](mailto:vautrin@emse.fr)

## Communiqué de presse

### **Plus d'informations sur les écoles doctorales :**

Elles ont été définies dans l'arrêté ministériel (Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) du 7 août 2006.

Une école doctorale a pour missions, suivant l'article 2 de cet arrêté, d'organiser la formation des docteurs et de les préparer à leur insertion professionnelle. Elles apportent aux doctorants une culture pluridisciplinaire dans le cadre d'un projet scientifique cohérent. Elles concourent enfin à la mise en cohérence, à la visibilité internationale de l'offre de formation doctorale des établissements ainsi qu'à la structuration des sites.

L'arrêté impose à tous les établissements d'enseignement supérieur, accrédités à délivrer le diplôme de doctorat, d'appartenir à une école doctorale au moins. Il en existe 295 actuellement en France, rassemblant souvent plusieurs établissements publics accrédités conjointement. L'École Doctorale Sciences, Ingénierie, Santé (ED SIS) regroupe l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne (UJM), qui en est l'établissement support, l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne (ENSM SE), l'École Nationale d'Ingénieurs de Saint-Étienne (ENISE) et l'Université de Savoie.

Il existe cinq autres écoles doctorales à Saint-Étienne réunies avec l'ED SIS au sein d'un Collège des Écoles Doctorales, qui rassemblent 140 doctorants.

### **Une organisation propre à assurer une formation de qualité**

Alain Vautrin revient sur les raisons qui ont motivé l'apparition de ces structures en France :

« L'absence de véritable culture scientifique, en dehors du cadre propre de leur thèse, et de connaissance du monde socio-économique des jeunes docteurs apparaissait comme l'obstacle essentiel à leur insertion professionnelle.

Leurs périodes de formation, jusqu'alors exclusivement axées sur les travaux associés à la préparation de leur thèse, les formaient davantage à être des futurs chercheurs que des futurs managers. A l'instar de leurs homologues anglo-saxons, les doctorants des établissements d'enseignement supérieur français ont donc été amenés à suivre des formations complémentaires à la formation reçue au sein de leur laboratoire. L'école doctorale a la mission de coordonner les formations disciplinaires et trans-disciplinaires données par les établissements aux futurs docteurs. »

### **École : un terme qui ne doit rien au hasard**

Désormais, un élève doctorant doit donc impérativement compléter sa formation au sein du laboratoire de recherche par des cours répartis en deux cursus :

- Un cursus disciplinaire visant à une ouverture scientifique (mécanique, philosophie, ...)

## Communiqué de presse

- Un cursus trans-disciplinaire, que l'on qualifie de *professionnalisant*, puisque s'on objectif est de favoriser l'insertion professionnelle du futur docteur : langues, management, connaissance de l'entreprise, création d'entreprise, etc.

Le doctorant ne peut soutenir sa thèse que s'il a validé les cursus disciplinaires et trans-disciplinaires. Ces formations se déroulent généralement les première et deuxième années de thèse. Le collège doctoral permet en particulier de mutualiser les moyens pour la formation trans-disciplinaires entre les établissements associés aux différentes écoles doctorales.

Si les écoles doctorales travaillent à l'organisation de la recherche de sites géographiques, elles veillent aussi à améliorer leur visibilité auprès des entreprises, tant au niveau national qu'international.

L'école doctorale est enfin co-signataire avec le doctorant, le directeur de thèse et le directeur du laboratoire de recherche de la charte des thèses. Celle-ci fixe les droits et devoirs du doctorant et du laboratoire et vise à garantir la qualité de la formation du jeune docteur.